



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Marseille, le **11 FEV. 2020**

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

Service Énergie-Logement

Aff. suivie par : Laurent Deleersnyder
Tél : 04 88 22 63 65
Courriel : laurent.deleersnyder@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de région
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

à

Monsieur le Délégué
Régional Méditerranée
RTE Méditerranée

OBJET : Fixation de la capacité globale de raccordement pour la révision du schéma régional de raccordement aux énergies renouvelables en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par courrier en date du 27 novembre 2019, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE a attiré mon attention sur le fait que plus de 2/3 des capacités réservées au titre du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Provence-Alpes-Côte d'Azur avaient été consommées. Ce seuil constitue un critère de déclenchement de la révision de ce schéma.

En application de l'article L321-7 du code de l'énergie, modifié par l'ordonnance n°2019-501 du 22 mai 2019, il me revient de fixer une capacité globale pour la révision du S3REnR, tenant compte de la programmation pluriannuelle de l'énergie, du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et de la dynamique de développement des énergies renouvelables dans la région.

Je vous demande par conséquent d'engager les travaux de révision du S3REnR sur la base d'une capacité globale de 12,5GW pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à horizon 2030. Cette capacité inclut les installations existantes et en attente de raccordement.

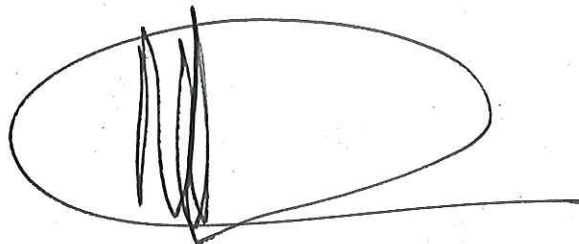
Cette décision est prise fort de la consultation des parties prenantes que j'ai organisée le 15 janvier 2020.

Cette consultation a permis d'établir que cette capacité globale constituait un scénario compatible avec le développement des nouveaux usages électriques et apte à :

- largement satisfaire une dynamique ambitieuse de développement des énergies renouvelables,
- répondre à l'ambition portée par le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie,
- répondre pour les 7 à 9 ans à venir aux ambitions du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé le 15 octobre 2019.

Conformément au rôle qui incombe à RTE pour l'élaboration du S3REnR, je vous demande de poursuivre la concertation avec les parties prenantes et de veiller à ce que le S3REnR facilite une adaptation ou une révision ultérieure qui résulterait d'un développement régional plus rapide des énergies renouvelables et des solutions de flexibilité sous toutes leurs formes (autoconsommation, électromobilité, stockage, « power to gas »).

Je vous prie d'agréer, monsieur le Délégué Régional, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy oval shape on the left and a series of vertical, slightly wavy lines on the right, all connected by a horizontal line at the bottom.

Pierre DARTOUT